

Ci-suit un sommaire des rapports reçus des officiers préposés à l'engagement des matelots dans quelques-uns des principaux ports du Canada :

Le préposé à l'engagement des matelots pour le port d'Halifax a engagé, dans le cours de l'année expirée le 31 décembre dernier, 2,825 matelots, pour chacun desquels il a reçu cinquante centins, soit \$1,412.50, et il en a libéré 2,049 pour chacun desquels il a reçu trente centins, soit \$614.70, en tout la somme \$2,027.20, ce qui, après déduction faite de ses dépenses, \$1,125, lui a laissé une rémunération de \$902.20.

A St. Jean, N.B., le préposé à l'engagement des matelots a fait, durant l'année dernière, 4,417 engagements de matelots qui lui ont donné \$2,208.50 et 1,574 libérations qui lui ont valu \$472.20, mettant le total de ses recettes à \$2,680.70, sur lesquelles il a dû payer pour un aide et pour les dépenses du service \$1,047.25. La balance, de \$1,633.45, est le revenu de ses fonctions.

Le percepteur des Douanes à Montréal agit comme préposé à l'engagement des matelots en vertu de la section 9 de la loi qui pourvoit que dans les ports où un bureau séparé pour les engagements sera tenu, le principal officier des Douanes agira comme préposé à l'engagement des matelots s'il reçoit un ordre du Gouverneur en conseil. Pendant la dernière année de calendrier, il a engagé 686 matelots et en a renvoyé 460, pour lesquels il a reçu en tout \$481.

Le nombre des matelots qui ont été engagés au Port de Québec, depuis le 1er juillet 1874 au 30 juin 1875, a été de 2,430 ; sur ce nombre 831 appartenaient aux navires anglais, 1,282 aux navires du Canada, et 249 aux navires étrangers. Pendant la même période 760 matelots ont été renvoyés, dont 286 appartenaient aux navires anglais et 474 aux navires canadiens. Le montant total des honoraires perçus y compris les recettes des articles et formules vendues, s'est élevé à \$1,551.83, et en déduisant la somme de \$797.45 dépensée pour de l'aide dans le bureau et pour des dépenses générales, il s'est trouvé à la fin de la dernière année fiscale un surplus de \$754.38 qui a été remis au trésor.

Du 1er juillet 1875 au 31 décembre 1875, 1,081 matelots ont été engagés ; sur ce nombre, 368 appartenaient aux navires anglais, 615 aux navires canadiens, et 98 aux navires étrangers. Pendant la même période 431 matelots ont été renvoyés. Le montant total des honoraires perçus pendant cette période a été de \$701.14, et les dépenses se sont élevées à \$701.72.

## ADMINISTRATION DU PILOTAGE.

### MAISON DE LA TRINITÉ, DE QUÉBEC.

En vertu des dispositions de la loi passée à la dernière session, 38 Victoria, Chapitre 55, et intitulée : *Loi concernant la Maison de la Trinité et les Commissaires du Havre de Québec*, les pouvoirs et les droits de la Maison de la Trinité de Québec et ses propriétés ont été transportés et donnés aux Commissaires du Havre de Québec, et la